

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse du comité révolutionnaire de Lisieux, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse du comité révolutionnaire de Lisieux, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 298;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14010_t1_0298_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

au milieu des plus grands périls, daignez en recevoir les sentimens de notre vive reconnaissance, la prospérité publique sera éternelle, la paix est le terme de vos glorieux travaux ».

CHEMIN (*présid.*), MACHEBEUF (*secrét.*), BROSSON, RETAIT, RETAIT, MACHEBEUF [et 13 signatures illisibles].

18

Le comité de surveillance de la commune de Lisieux (1) annonce à la Convention nationale, que ses concitoyens ont fait à la patrie différentes offrandes qui se montent à 283 paires de bas, 575 paires de souliers et 196 chemises.

Il ajoute que l'énergie du peuple de Lisieux s'est principalement développée depuis l'immortel décret qui a établi la République; qu'il secondera de tous ses moyens la montagne et l'exécution des lois qui en émanent; que grâce à la sagesse du comité de salut public, il voit dans un avenir prochain la chute de tous les tyrans; que tout concourt à leur anéantissement, et que la commune de Lisieux fournira par décade entre 4 ou 5 quintaux de salpêtre.

Il termine par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à l'entière destruction despotique.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

19

La société populaire de la commune d'Unité-sur-Reyssouze (3), district de Pont-de-Vaux, département de l'Ain, écrit à la Convention qu'elle a trouvé dans les idoles de la superstition des matériaux dans le cas de résister à la main destructive du temps, et qu'elle a construit un monument qui transmettra à la postérité son union et son attachement à la Convention nationale, au nom de laquelle la première pierre a été posée.

Elle envoie le plan et la description de ce monument, ainsi que le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à son occasion.

Elle annonce que l'église est convertie en temple de la raison; que les fêtes décadaires sont célébrées au son des instrumens champêtres et de la manière la plus agréable et la plus utile au peuple; que les cloches sont envoyées à la fonderie; que les contributions se paient exactement; que les étangs sont desséchés et mis en valeur, et que les travaux du salpêtre sont en activité.

Elle ajoute qu'elle a envoyé au magasin du district de Pont-de-Vaux 19 chemises, 22 paires de bas et 2 paires de souliers.

(1) Calvados.

(2) P.V., XXXIX, 7. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl¹), 22 prair. (1^{er} suppl¹) et 26 prair. (2^e suppl¹); M.U., XL, 264.

(3) Ci-devant St-Julien-sur-Reyssouze.

Elle termine par féliciter la Convention d'avoir rejeté de son sein l'immoralité et la corruption, applaudit à l'activité des comités de salut public et de sûreté générale, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

20

Le président du département du Gers annonce à la Convention nationale qu'à un précédent envoi de 2,107 marcs d'argenterie provenant des ci-devant églises, il en joint un aujourd'hui de 1,280 marcs d'argent et de 325 de galons.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

21

La commune de Monistrol (3) annonce à la Convention nationale qu'elle a envoyé au creuset national les vases d'or et d'argent qui servoient au culte le plus ridicule; qu'elle a déposé au directoire du district tous les ornemens de la ci-devant église; qu'elle a remis au citoyen représentant Reynaud les hochets et bijoux qui servoient à la parure des femmes, l'or et l'argent corrompueurs de l'ancien régime, et fait offre de ses bras et de sa vie pour le maintien des décrets de la Convention nationale et l'affermissement de la liberté et de l'égalité.

Insertion au bulletin (4).

[Monistrol, 1^{er} germ. II] (5).

« Citoyen président,

Tu diras à la Convention que la commune de Monistrol qui a été une des premières mais non la première de ces pays à se réunir à elle après les immortelles journées des 31 may et 2 juin, et a fourni des légions pour combattre les muscadins et les fédéralistes qui étaient à ses portes, a envoyé au creuset national les vases d'or et d'argent qui servaient au culte le plus ridicule, a déposé au directoire du district tous ses ornemens de la ci-devant église, a remis au citoyen représentant Reynaud les hochets et bijoux qui servaient à la parure des femmes, l'or et l'argent corrompueurs de l'ancien régime, et fait l'offre de nos bras et de notre vie pour le maintien de ses décrets et l'affermissement de l'égalité et de la liberté.

Tu lui annonceras pareillement que notre temple n'est plus ouvert qu'à la Raison et qu'à chaque décade on y prêche les leçons et les merveilles de la révolution.

Tu lui ajouteras que quoique nouvel Hercule elle ait anéanti l'hydre du fédéralisme et

(1) P.V., XXXIX, 7. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl¹); M.U., XL, 264.

(2) P.V., XXXIX, 7. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl¹); M.U., 264; J. Sablier, n° 1361; J. Fr., n° 619.

(3) Haute-Loire.

(4) P.V., XXXIX, 9. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl¹).

(5) C 305, pl. 1138, p. 4.